

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **20 (1884)**

Heft 17

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

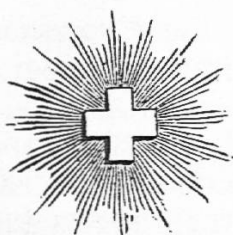
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

1^{er} SEPTEMBRE 1884.

XX^e Année.

N^o 17.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Biographie des éducateurs suisses : Albert Stapfer (suite). — De l'enseignement de la grammaire latine : Remarques sur l'article de M. Barrelet. — L'école de Pestalozzi à Berthoud. — Annales scolaires fribourgeoises (4^{me} article). — Correspondance : Genève. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

AVIS Le compte rendu du Congrès scolaire de Genève paraîtra prochainement. Il sera adressé, contre remboursement de fr. 1. 15, à tous les abonnés à l'*Educateur*, en Suisse; les abonnés de l'étranger ne le recevront que sur leur demande, accompagnée de fr. 1. 25.

Le Comité directeur espère que cette publication sera bien accueillie.

BIOGRAPHIE DES EDUCATEURS SUISSES

Albert Stapfer

ministre des Arts, des Sciences et des Cultes de la République helvétique

(2^e article) ¹

L'établissement de la société littéraire fit éclore un autre projet, celui d'une *Bibliothèque nationale* qui eût été comme un temple élevé aux productions du génie indigène. Le décret relatif à cette bibliothèque fut voté le 18 décembre 1798. Mais les événements qui survinrent empêchèrent la réalisation de cette idée féconde.

Une autre institution, celle d'*archives fédérales*, décidée le même jour, reçut un commencement d'exécution que devait reprendre en sous-œuvre et mener à bien le régime introduit en 1848.

1. Voir *Educateur* n^o 15, page 228.

La première pensée d'une *Exposition des Beaux-Arts* est due aussi à Stapfer, qui adressa un appel à tous les artistes nationaux.

L'instruction des *sourds-muets* occupait la société littéraire et valut des éloges à Ulrich de Zurich, Keller de Schlieren et au notaire Rædlé de Fribourg, que ses talents naturels et la parfaite connaissance de la langue allemande firent ensuite appeler aux fonctions de sous-préfet du nouveau canton des Waldstättten.

Mais la grande préoccupation de Stapfer, c'était le triste état où se trouvaient dans la plupart des cantons l'éducation du peuple et surtout celle des habitants des campagnes, abandonnés presque complètement à eux-mêmes. On s'en fera une idée quand on saura que, dans le canton de Zurich, un des plus avancés, puisqu'il comptait 360 écoles primaires, il était très peu de ces écoles qui eussent un local à elles, que l'instituteur était souvent réduit à faire la classe dans sa chambre et qu'il arrivait même fréquemment qu'on donnât la préférence parmi les candidats qui se présentaient pour occuper une place de maître d'école à celui qui avait un appartement à mettre à la disposition des élèves. L'enseignement était en rapport avec le local. Les enfants lisaient dans les livres qu'ils apportaient de la maison. Celui qui pouvait réciter le catéchisme sans s'arrêter passait pour un prodige. Il y avait des écoles où l'on enseignait le calcul, d'autres où cet enseignement n'était pas en usage. C'est à un état de choses aussi déplorable que le noble ministre des sciences cherchait à porter remède et au sujet duquel il ne cessait de solliciter de l'autorité supérieure les mesures propres à le faire cesser ¹.

Affligé profondément du peu d'écho que trouvaient ses rapports répétés au sein du Directoire, Stapfer s'en plaignait dans ces termes expressifs : « Chaque heure que vous laissez écouler sans vous occuper de ce besoin urgent est une perte pour vos enfants et une calamité pour la patrie ². »

« C'est un crime de lèse-patrie, disait encore le ministre des sciences dans un message que le Directoire adressait aux Con-seils helvétiques, de ne pas faire de l'instruction et du perfectionnement moral du peuple l'objet principal du gouvernement ³. »

1. Morf. *Zur Biographie Pestalozzi*. Winterthour 1869, p. 18 et suivantes.

2. Monnard, *Histoire de la Confédération*, XVII, p. 393.

3. Voir ce remarquable message signé Laharpe et Briatte dans le *Bulletin officiel du Directoire helvétique et des autorités du Léman*, nos 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

Stapfer avait d'abord conçu le plan de doter d'écoles normales certains cantons et s'était mis en rapport à ce sujet avec Zurich, Fribourg, etc. Mais arrêté par des obstacles inattendus, il dut se rabattre sur la création d'une *école normale* placée à Berne sous la direction du diacre Gruner. Cette école normale fut bientôt éclipsée par celle que Pestalozzi, après son retour de Stanz, ouvrit au château de Berthoud en juillet 1799, sous le patronage également du gouvernement helvétique. L'école normale primaire de Berthoud acquit une telle importance qu'elle devint une pépinière d'instituteurs pour la Suisse allemande et même pour la Suisse française.

Mais c'eût été bien en vain que la Confédération aurait préparé des instituteurs capables, si les cantons fussent restés étrangers au mouvement scolaire. Or, sauf un certain nombre de Commissions ou Chambres, la plupart purement locales, l'instruction publique n'avait nulle part de véritable administration scolaire.

Le ministre des sciences et des arts résolut de généraliser cette institution et d'établir au chef-lieu de chaque canton un *Conseil d'éducation* composé des hommes les plus éclairés, lequel serait chargé de nommer les instituteurs, de surveiller les écoles, de correspondre avec le ministre et de mettre en vigueur les lois et règlements émanés du pouvoir central. Pour donner à cette institution un caractère plus général et faire rayonner son action bienfaisante sur tout le territoire du canton, il fut décidé que les *membres siégeant au chef-lieu*, qui formeraient le noyau du conseil, s'adjoindraient des *membres externes* dans chaque district et les convoqueraient pour les délibérations les plus importantes. Chaque district, en outre, devait avoir son *commissaire spécial* nommé par le Conseil d'éducation, et qui était tenu de faire rapport au moins quatre fois par an au dicastère.

Une fois les Conseils d'éducation organisés, Stapfer espérait pouvoir arriver à son but qui était d'établir dans chaque canton une école normale dont le directeur eût été nommé par le ministre des sciences et des cultes sur la proposition du Conseil d'éducation. La nomination des professeurs des collèges et des établissements supérieurs d'instruction publique devait se faire de la même façon que celle du directeur de l'école normale. Dans la déplorable situation financière que les événements avaient faite à l'Helvétie, il ne pouvait être question de rétribuer les membres de ces administrations scolaires. Les fonctions des hommes appelés à diriger l'instruction publique dans chaque canton étaient donc gratuites et purement honorifiques. Les citoyens revêtus de ces fonctions devaient, selon l'expres-

sion du ministre, s'estimer suffisamment récompensés par l'honneur d'avoir été choisis pour présider à la régénération intellectuelle et sociale de leur pays.

L'établissement des Conseils d'éducation proposé par Stapfer fut voté par les deux Conseils de la nation le 24 juillet 1798. Une circulaire très détaillée du ministre intitulée : *Instructions pour les Conseils d'éducation nouvellement créés*, fut envoyée au préalable à tous les cantons et traduite à Lausanne à l'usage des populations qui ne connaissaient pas l'allemand. LE 24 JUILLET 1798 RESTERA COMME UNE DATE MÉMORABLE DANS L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN SUISSE.

L'instruction supérieure avait aussi attiré dès le début l'attention de Stapfer. Quoiqu'elle eût été beaucoup moins négligée que l'instruction populaire, elle laissait cependant beaucoup à désirer dans bien des cantons. Mais l'impossibilité de doter chacun des anciens Etats confédérés d'un système d'études qui embrassât tous les degrés suggéra au ministre l'idée d'un établissement central, lequel offrirait avec plus de lumières l'inappréciable bienfait d'une éducation nationale et formerait comme la pierre angulaire de l'édifice politique et social que le régime de 98 se proposait d'élever sur les ruines de la souveraineté des anciens cantons. « L'établissement d'un Institut national « des Arts et des Sciences, disait Stapfer dans un rapport « adressé aux représentants de la nation, serait le moyen le plus « sûr de détruire le fédéralisme et de faire une réalité de notre « Constitution. Elle donnerait aussi à notre révolution un noble « caractère d'humanité aux yeux des amis des lumières et du « perfectionnement de l'espèce humaine. »

Mais c'étaient là des questions trop graves pour être résolues par entraînement ; elles demandaient à être mûries, comme toutes les autres questions relatives à l'organisation de l'instruction publique, et l'esprit philosophique de Stapfer désirait vivement ne pas les aborder séparément, mais les traiter dans leur ensemble de manière à en faire un tout bien lié, un système. Le ministre des sciences jugea à propos de faire appel à tous les amis de l'éducation, les invitant à lui soumettre leurs vues et leurs plans dans le terme le plus rapproché. L'enthousiasme patriotique avait dicté l'appel du ministre ; il en excita un réel dans la partie éclairée de la nation, à en juger par le déluge de lettres, dissertations et mémoires partiels, plans généraux qui furent envoyés au ministre des sciences.

(A suivre)

ALEXANDRE DAGUET.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE LATINE

Remarques sur l'article de M. Barrelet.

L'article de M. Charles Barrelet inséré dans notre dernier numéro (page 248) ayant, à côté des éloges, rencontré quelques critiques, nous citons de ces dernières les points suivants :

« M. Barrelet blâme parfois des expressions très admissibles, puisqu'elles se trouvent dans les écrivains d'une latinité irréprochable ; ainsi *Bonitas Dei* et *a Providentiâ*, sont dans Cicéron.

« La grammaire Leclair a ses défauts ; mais, pour l'apprécier équitablement, il faut se rappeler qu'elle n'est qu'une partie détachée d'un vaste système qui a ses mérites et dénote des connaissances sérieuses.

« Les grammairiens français écrivant avant tout pour leur pays, on comprend qu'ils aient recours à des exemples comme : *Ludovicus decimus quartus ou senatus parisiensis*. La grammaire s'adresse aux débutants et non aux esprits plus avancés. On va du connu à l'inconnu en employant des expressions qui se rapprochent du français.

« Les principes posés par M. Barrelet en ce qui concerne les langues anciennes, comme les langues modernes, sont beaucoup trop absolus. »

Aux professeurs de langue latine à se prononcer entre la méthode allemande et la méthode française ; c'est à cela que se réduit le débat. Quant à nous, nous remercions M. Barrelet de l'avoir provoqué, y eût-il même quelque chose de trop absolu dans ses remarques.

A. D.

L'ÉCOLE DE PESTALOZZI A BERTHOUD

Le Comité de l'Exposition permanente de Zurich, que nous regretterons toujours de n'avoir pas vu ériger en exposition fédérale unique, *pour faire grand et beau*, continue à publier sur Pestalozzi, sa vie, ses travaux, sa correspondance, des détails neufs et précieux.

Nous avons noté le passage suivant :

« La plus belle période de l'école de Berthoud est celle de 1803, car, des centaines de touristes qui parcouraient en été la Suisse, il en était bien peu qui n'allassent voir Pestalozzi, dont la méthode avait fait sensation, de Pétersbourg à Naples. Il n'y avait pas de jour où le château ne fût plein d'étrangers de tous les pays possibles. Plusieurs d'entre eux s'y installaient pour plusieurs semaines, afin d'étudier la méthode du célèbre pédagogue. Cette affluence donnait naturellement occasion à plusieurs d'entre nous de faire d'intéressantes connaissances et provoquait des fêtes joyeuses. Pestalozzi qui, d'ordinaire, ne goûtait pas beaucoup ces distractions, devait cependant souvent se rendre aux flatteuses invitations qui lui étaient adressées.

« Dans ces circonstances, on lui coupait les cheveux et la barbe, on cirait ses souliers; il mettait des bas de soie, du linge frais, des habits modernes, et on avait peine à le reconnaître ainsi fait.

« Les habitants de Berthoud, qui prévoyaient ce que leur ville allait perdre par la translation de l'institut Pestalozzi, cherchèrent à détourner le gouvernement de ce changement, mais en vain.

« Maintenant, on nous écrit de Berthoud : Depuis la translation de l'institut Pestalozzi, notre ville est retombée dans son insignifiance. »

ANNALES SCOLAIRES FRIBOURGEOISES

(4^{me} article) ¹

Parmi les instituteurs remarquables de Fribourg au commencement du 10^e siècle, on remarque ce Jean Lenz, auquel la littérature nationale est redevable d'un poème sur la guerre de Souabe (*Schwabenkrieg*), composé en 1501 et probablement à l'instigation de son ami Louis Sterner, compilateur distingué de chants nationaux. Lenz était comme Kother et Wanner, originaire de la Souabe, mais il avait été naturalisé Fribourgeois, avant d'être nommé à l'école publique de Fribourg. Cet homme d'école avait été attaché comme précepteur à la famille de Praroman dont il avait suivi trois jeunes gens avec deux autres Fribourgeois, un Englisberg entre autres, à Paris et à Schelestadt où ils avaient été envoyés pour y compléter leurs études.

L'ami ou pour mieux dire le protecteur de tous les hommes de talent, savants, artistes et lettrés étrangers ou indigènes qui faisaient alors de Fribourg un centre intellectuel, c'était Pierre Faulcon ou Falk, dont nous parlions à la fin de notre second article; Faulcon, alors le chef du parti papal et l'ennemi juré de l'avoyer d'Arzent, son ancien ami dont il avait fait tomber la tête le 18 mars 1511, mais qui après avoir cherché à racheter sa cruauté par ses victoires en Italie, la cachait sous son ardente sollicitude pour l'embellissement, l'honneur et la prospérité de sa ville natale.

C'est à Faulcon que devaient leur appel et leur position Volmar, Kolb, Kother, Wannius. Au nombre des protégés de Falk se trouvaient aussi Zwingli et Glaréan; Zwingli, alors curé de Glaris, que l'homme d'Etat fribourgeois n'eût pas mieux demandé que de fixer à Fribourg et qu'en attendant il invitait à passer quelque temps auprès de lui. Précédemment déjà il lui avait offert de faire un séjour dans la belle demeure qu'il possédait en Italie dans la ville de Pavie, dont l'héroïsme du chef fribourgeois avait tant contribué à rendre les Confédérés maîtres en 1512.

Zwingli n'ayant pas pu se rendre à Fribourg, Falk y trouvait une sorte de compensation dans l'arrivée de Glaréan, qui alla visiter les ruines d'Avenches avec son puissant ami parvenu à la charge d'avoyer (1516) ².

1. Voir *Educateur*, n° 14, page 214.

2. Voir la lettre de Falk à Zwingli dans les œuvres de ce dernier. Elle commence par ces mots : « Respectable et excellent ami, si tes lettres me sont agréables, ta présence me l'eût été davantage.

Qu'il nous soit permis de regretter en passant que le récit du voyage de Falk et de Glaréan, et une description écrite des monuments de cette ancienne capitale de l'Helvétie celtique et romaine ne soient pas venus jusqu'à nous. Car le grand magistrat fribourgeois n'était pas seulement un guerrier, un diplomate, un tribun populaire, mais il pouvait passer pour un lettré, par sa grande connaissance des langues en usage alors et qui l'avait fait choisir pour représenter les 13 cantons auprès des papes Jules II et Léon X, en 1513 et en 1514, comme plus tard, en 1516, pour aller porter au roi François 1^{er} le fameux traité de Fribourg.

Son goût pour les arts en général et la musique en particulier égalait son amour pour les lettres et l'histoire. C'est à lui que Glaréan avait dédié son *Dodekachordon*.

L'établissement définitif à Fribourg d'une chantrerie et d'enfants de chœur occupait l'avoyer Falk, comme nous le voyons par la lettre que lui adressait de Besançon le 13 octobre 1516 ou 1517 un nommé Syre Girard du Souchoy « qui fut maystre des enfants de chœur de Genebve (Genève), et dont voici quelques lignes :

Depuys que je suys parti de Genebve, j'ay entendu que le Maystre des Enfants de cœur est mort ce dont dieu lui fasse marcy. C'est que je vous pryé par votre benevolence et que je syai byen que vous desyrez fort la Musique qu'il vous playse adresser en vers Messieurs don chapitres..... Recommandez moy syl vous plaict à tous vos subjets et amys les quyeulx estoient à Genebve quant votre Signeurie et la Signeurie de Monsieur de Genebvez estyez au dict lyenf. Ce tout votre serviteur et amy (1).

Avant même qu'il revêtit les fonctions de *Rector scholarum* en 1505, Falk, alors secrétaire de justice ou du droit (*Gerichtschreiber* en allemand) ne s'occupait pas avec moins de sollicitude de la bonne marche des écoles, témoin la lettre suivante d'un Bernois nommé Louis Tylger avec lequel Falk avait des affaires de commerce. Je traduis de l'allemand de ce temps :

« Veuillez montrer au porteur la bienveillance que je vous montrerais
« à vous-même. Il a séjourné 14 ans parmi nous et s'est comporté fort
« honorablement. Mais comme il est chargé de famille et qu'il voudrait
« pouvoir se suffire pour son entretien, il désire être appelé à diriger
« l'école allemande vacante dans votre ville. Comme l'école qu'il avait ici
« était aussi allemande et qu'il est craignant Dieu, je vous prie de lui être
« favorable (mardi après la St-Jacques 1501) ² ».

Le nom du porteur n'était pas indiqué et on ne sait quel fut le résultat de la recommandation de Louis Tylger, laquelle n'avait rien de bien engageant pour un homme jaloux de procurer à son pays des instituteurs non-seulement dévoués, mais d'une capacité reconnue.

Une preuve de la constante sollicitude de l'avoyer Faulcon pour les bonnes études, c'est le souci qu'il prenait dans les missions diplomatiques dont il fut successivement chargé auprès du pape, du duc de Milan, du roi de France, d'obtenir des *Stipendia* ou bourses qui permettaient à des jeunes gens de Fribourg et de chaque canton de fréquenter les universités

1. Copie-lettres de Guillaume de Praroman, petit-fils de l'avoyer Falk (1545).

2. Copie-lettres cité.

de Bologne, de Pavie et de Paris. C'est grâce à lui, par exemple, que Diebold, l'un des fils du malheureux avoyer Arsent et plus tard doyen de St-Nicolas, obtint la faveur d'une bourse, pour continuer ses études à l'université de Paris dont il se louait beaucoup à sa mère, la veuve de l'infortuné magistrat, et où il recevait les leçons particulières d'un nommé Tartare. D'autres Fribourgeois jouissaient du même bénéfice, entre autres ce Pierre Giroud où Giron qui quelques années plus tard se faisait chasser de Fribourg en même temps que Vannius et Kother pour ses relations luthériennes et qui, retiré à Berne, y devenait l'un des chefs de la république sous le nom connu du Chancelier Zyro, traduction allemande de son nom de Giroud.

Malheureusement les grandes affaires dont il était chargé ne permettaient plus à l'avoyer Falk de s'occuper de la marche des écoles de son canton comme il l'eût désiré.

Pendant ce temps-là, un certain désarroi se manifestait dans les écoles de Fribourg, à en juger par des mutations de maîtres continuelles, qui devaient être aussi défavorables aux études qu'à la discipline; c'est ainsi qu'après avoir installé comme instituteur un certain Marc Schlug dit Alten, de Bâle, qui avait tenu l'école à Soleure et l'avoir pourvu des ustensiles de ménage nécessaires, on le congédiait tout à coup, pour le remplacer par un nommé Wirt, natif de Lichtenstein, lequel faisait place de nouveau à Marc Schlug.

Au bout de deux ans, en janvier 1517, un maître d'école déposé pour inconduite (peut-être Schlug) était remplacé par un Zuricois, Jean-Louis Schmid. La même année, le 11 août, entrait en fonctions, le savant Melchior Volmar de Rottwyl dont il a été question plus haut. La vente de l'ancienne maison d'école décidée le 11 décembre 1518 et l'achat d'une nouvelle maison sembleraient indiquer un progrès, si le départ de Volmar que remplace un inconnu, maître Laurent Friess, n'est pas au contraire un signe de recul.

Il est à remarquer que les instituteurs n'étaient pas toujours logés à la maison d'école. On en trouve qui avaient leur pension dans les couvents de la ville ou chez les Béguines, ou à la chantrerie. Au milieu de ce va et vient d'instituteurs, il est difficile de se faire une idée de la nature de ces écoles, de l'enseignement qui s'y donnait et où il paraît qu'on ne faisait pas toujours de différence entre les élèves de portées différentes, entre ceux qui en étaient aux éléments et les jeunes gens plus avancés qui recevaient des leçons de latin et de grec.

Notons en passant un trait curieux du déplorable régime disciplinaire de l'époque; c'est la confection par un peintre *de deux têtes d'âne* et *d'une tête de diable* à l'usage des écoliers paresseux et récalcitrants.

On ne peut cependant se montrer trop sévère à l'égard des moyens disciplinaires en usage chez nos ancêtres, si, comme on me l'affirme, il existe encore dans quelques rares écoles enfantines de notre temps la triste manie de coiffer d'un bonnet d'âne les enfants qui ne répondent pas aux efforts de la maîtresse, ou de les affubler d'écriteaux où on lit les noms de menteur, de paresseux, de bavard.

(A suivre).

Alexandre DAGUET.

CORRESPONDANCE

Genève, 20 juillet 1884 ¹.

Voici plusieurs années que la maladie m'oblige au silence et m'éloigne de la vie active; mais je veux assurer mes collègues de ma sympathie toujours la même pour l'œuvre qu'ils poursuivent par l'intermédiaire de notre journal, et je tiens surtout à le leur dire, au moment où va s'ouvrir un congrès qui intéresse notre enseignement national.

J'aurais vivement désiré prendre part à leurs travaux, et j'aurais en particulier voulu les entretenir de la question des écoles enfantines. Puisque j'en suis empêchée, je vous prie de permettre que l'*Educateur* en parle quelque peu en mon nom.

La cause de Fröbel, celle des écoles enfantines, ont fait de notables progrès durant ces dernières années; bien des amis, bien des maîtres de l'enfance, ont été gagnés aux idées du grand pédagogue, et l'Union suisse des jardins d'enfants (Schweizerische Kindergarten Verein), fondée à St-Gall en 1881, compte déjà plus de deux cents membres. Tous sont invités à se réunir de nouveau à Zurich le 20 août prochain.

Depuis deux ans, les intérêts du jardin d'enfants sont défendus et ses principes exposés par un journal particulier, le *Jardin d'enfants suisse* (Schweizerische Kindergarten), dirigé par M. Küttel, directeur des écoles de Lucerne.

Avant cela, la *Schul Archiv* avait, durant quelques mois, donné asile dans ses colonnes à une correspondance relative au Jardin d'enfants et émanant de la même direction.

Amis et membres de l'Union auront profit à se retrouver cette année pour échanger le récit de leurs expériences, pour constater les progrès réalisés et rechercher les moyens d'accomplir ceux qui restent encore.

Deux questions sont à l'étude: « L'influence du jardin d'enfants sur le développement de l'activité industrielle » (Ueber den Einfluss des Kindergartens auf die spätere gewerbliche Bildung) et « l'influence du jardin d'enfants sur l'imagination. »

La première de ces questions sera traitée par M^{me} de Portugall, inspectrice des écoles enfantines du canton de Genève; la seconde par M. le recteur Zehender, de Zurich.

Nous espérons que plusieurs personnes de la Suisse romande iront prendre part aux travaux de cette intéressante assemblée, de même qu'il en viendra de la Suisse allemande pour les réunions du Congrès de Genève. J'éprouve un vif regret de ne pouvoir me mêler à toute cette activité, et je fais les meilleurs vœux pour un plein succès.

Caroline PROGLER.

1. Cette correspondance nous est arrivée après plusieurs articles plus anciens, composés depuis longtemps, et dont on ne pouvait plus renvoyer la publication.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Les 44 experts pédagogiques des cantons se sont réunis à Aarau, sous la présidence de M. Næff, de Zurich, conseiller d'éducation, pour s'entendre sur une marche uniforme à suivre dans les examens de recrues. Ils ont siégé trois jours, joignant la pratique à la théorie, en ce sens que l'on a, séance tenante, examiné un certain nombre de recrues, et cela dans les trois langues nationales.

La publicité donnée aux examens de recrues ayant occasionné, en certains endroits, du désordre ou de la confusion, il ne sera dorénavant accordé l'accès de ces examens qu'à ceux qui seront munis de cartes par l'officier de service.

Un excellent moyen, selon nous, de rendre les examens de recrues plus raisonnables et plus équitables qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, consisterait à donner la publicité à toutes les questions qui dépasseraient les limites de l'instruction élémentaire ou populaire et accuseraient chez les examinateurs des exigences ou des tendances excessives.

Fribourg. — Les instituteurs de la partie allemande protestante de ce canton ont eu leur conférence annuelle à Flammatt. Ils étaient au nombre de 34. M. Merz, inspecteur d'écoles à Meyriez, présidait. Il a parlé des travaux manuels et de leur introduction possible. Deux citoyens de Fribourg, MM. Göldlin, conseiller communal et l'ingénieur Gremaud travaillent à cette introduction dans la ville de Fribourg. L'essai en sera confié à M. Pfanner, ébéniste. M. Merz est partisan de la pédagogie Herbart-Ziller et recommande les *Feuilles de l'école normale des Grisons*, de M. Théodore Wiget, directeur de l'école normale de ce canton. Il a été question aussi de l'*Ecole complémentaire*, sur laquelle a fait un rapport M. Hug, instituteur à Flammatt. L'enseignement de la géographie à l'aide des moyens intuitifs a été traité par M. Büchsel, instituteur à Montilier. La conférence a entendu avec l'intérêt qu'ils méritent, les travaux sérieux de ces deux hommes d'école.

Berne. — La direction de l'Instruction publique de ce canton a publié les résultats des examens de recrues pour l'automne 1883 et les a soumis au contrôle du corps enseignant et des autorités scolaires.

Obwald, qui occupe un rang élevé dans l'instruction publique, et Thurgovie, sont les deux seuls cantons où toutes les communes aient des places de gymnastique. Les cantons de Zurich, Schwytz, Fribourg, Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont *presque* partout des places du même genre. Des 370 communes zuricoises, 17 seulement n'en ont pas. Des 4371 écoles que compte la Suisse, 18 pour cent donnent cette instruction toute l'année, 68 pour cent une partie de l'année, et 14 pour cent n'en donnent aucun.

Espagne. — Le prince Louis de Bavière, né à Madrid et qui a épousé l'infante et princesse de la Paix, a obtenu le grade de docteur en médecine à l'Université de Murcie. Sa thèse doctorale roulait sur l'anatomie de la langue. Un autre prince bavarois, Louis, préside l'Académie royale de médecine à Madrid. (*El Magisterio espanol.*)

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS *

DEGRÉ INFÉRIEUR

Voir partie pratique, *Educateur* n° 12, p. 171.

Corrigé de l'exercice n° 5 : Ecrire cinq noms précédés d'un déterminatif et suivis d'un adjectif :

Vocabulaire : règle — crayon — plume — cahier — livre :

DICTÉE. — La règle droite. Mon crayon bleu. Cette plume fine. Ton cahier propre. Un livre neuf.

Exercices : 1. Ecrire ces locutions au pluriel. — 2. Conjuguer les verbes *être*... docile, et *avoir*... chaud, aux temps simples de l'indicatif.

DEGRÉ MOYEN

Voir partie pratique, *Educateur* n° 10.

Corrigé de l'exercice n° 5 : Ecrire trois propositions renfermant un complément direct et trois propositions avec un complément indirect.

DICTÉE. — Tu étudies *ta leçon*. — Pense à *ta leçon*. — Tu accompagnes *ton frère*. — Tu évitas cette réprimande à *ton frère*. — Ce petit ruisseau arrosait *la plaine*. — La nuit fraîche procurera une abondante rosée à *la plaine*.

Exercice : Ecrire au pluriel tous les mots de ces six propositions.

DICTÉE. *Les agamis.* — On cherche depuis longtemps à acclimater en Europe ces oiseaux de l'Amérique méridionale. Nos basses-cours s'enrichiraient d'animaux aussi utiles et aussi intelligents que le chien. Serviteurs fidèles, les agamis s'attachent à leur maître, répondent à sa voix, obéissent à ses ordres, accueillent ses amis avec bienveillance, combattent courageusement ses ennemis. Gardiens vigilants, ils conduisent les troupeaux de moutons et les oiseaux de basse-cour, les accompagnent au pâturage, les ramènent au bercail, maintiennent entre eux la paix et la concorde et les protègent contre les bêtes sauvages et les oiseaux de proie. Le soir, ils les forcent à rentrer dans leurs habitations, et, perchés non loin de là, ils les surveillent encore pendant la nuit. La chair de ces oiseaux est bonne, quoique un peu sèche.

Copier cette dictée en écrivant : L'agami... cet oiseau... et en faisant les modifications orthographiques nécessaires.

* Au début d'une nouvelle année scolaire, il conviendrait sans doute de préparer des exercices plus en rapport avec ce qu'on enseigne dans les classes ; mais nous pensons qu'il vaut mieux laisser ce soin à nos successeurs jurassiens qui se mettront prochainement à l'œuvre avec un plan nouveau. En attendant, nos collègues pourront utiliser les exercices offerts précédemment par l'*Educateur*.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Corrigé de l'exercice n° 5 : *Educateur* n° 10, p. 172.

La fenaïson.

DICTÉE. — Les cultivateurs pensent que de longues pluies n'interrompront pas la *fenaïson*. Le fermier voit (verra) avec peine que la sécheresse du printemps nuise (ait nui) à ses prairies. Les ouvriers ne toléraient pas (n'auraient pas toléré) que l'on foulât (que l'on eût foulé) l'herbe avant la *fauchaison*.

La *fanaïson* que nous attendons avec impatience ramènera le mouvement et la gaité dans nos campagnes. Les travaux auxquels se livrent les *faneuses* ne sont pas très pénibles. Elles épandent la *fenasse* que les *faucheurs* ont coupée à chaque *andain*. Le *fenil* ou la *fenière* est un grenier que l'on construit pour y serrer le foin. Aux ouvriers levés avant l'aurore revient un *fanage* rémunérateur qui leur fera oublier leurs fatigues. Ces râtaux, ces fourches et ces *foinettes*, instruments fort utiles durant le *fanage*, seront réparés pendant l'hiver.

Expliquer les mots en italique et les suivants : fane — faner — fauche — fauchée — faucille — sainfoin — esparcette — luzerne — trèfle — fourrage — dessiccation.
J.-D. R.

Déception ¹.

1847

par Albert RICHARD.

DICTÉES.

1.

Quand² deux taureaux nourris au même³ pâturage⁴,
Longuement⁵ excités par des pâtres⁶ méchants,
L'un sur l'autre, à la fin, se ruant⁷ avec rage⁸,
Heurtent leurs vastes⁹ fronts¹⁰ ; à leurs mugissements
Répondent aussitôt d'¹¹affreux croassements¹².
Un essaim de corbeaux, sur la roche voisine*,
Applaudit¹³ au combat dont il attend la fin.
Tous¹⁴ se promettent joie à ce large festin ;
Tous¹⁵ aiguïsent leur bec ; et l'oiseau de rapine¹⁶
Assouvit en espoir sa faim.

EXERCICES. — 1. Conjuguer le verbe *décevoir* aux temps primitifs. — 2. On ne fait plus aucune différence dans l'emploi de *quand* et de *lorsque*. — 3. Analyse et règle d'orthographe. — 4. *Famille* : pâture — pâturant — pâturable — pâturé — pâtureau — pâtureur, etc. Rapprocher de ces mots : paître — pâtre — pasteur, etc. Fonction du circonflexe. Pourquoi *pâturage* au singulier ? — 5. Fonction de cet adverbe ? Et dans cet exemple : Il parla *longuement* ? Le radical ? Une expression synonymique. — 6. Synonyme : *berger* : gardeur de brebis, *pâtre*, *pasteur* : celui qui fait paître toute espèce de bêtes. Sens figuré de *pasteur*. — 7. Distinction et règle du participe présent. — 8. Sens réel ou figuré ? — 9. Distinction de l'adjectif et de l'épithète. — 10. Pourquoi le pluriel ? — 11. Analyser *d'*. — 12. Rele-

* Allusion, sans doute, aux menaces d'intervention de l'étranger en Suisse (1847). (Réd.)

ver l'inversion. — 13. Pourquoi le singulier ? — 14. Cet accord avec le complément du sujet : *essaim* constitue-t-il une faute ? — 15. Cette répétition est-elle vicieuse ? — 16. Quel est le nom désigné par cette périphrase ?

2.

Espoir trompé. Le frère a combattu le frère.
Le sang coule. L'un d'eux, plus faible, mais sans peur,
Se retire à pas lents. L'autre le laisse faire ;
Il le regarde aller, honorant sa valeur,
Et tous deux semblent pris de honte et de douleur.
Demain, quand brillera la pourpre orientale,
Ils reviendront aux lieux parcourus si souvent,
Oublieux de la veille, et le soleil levant
Les verra paître encor sur leur Alpe natale
Plus amis, plus frères qu'avant.

Expliquer le sens des mots et des phrases. — Faire apprendre par cœur, puis écrire de mémoire ; dicter de nouveau un ou deux mois plus tard.

La Habsbourg ¹.

DICTÉES.

1.

Quelle ravissante contrée que celle que traverse l'Aar entre Aarau et Waldshut ! Recherchée par les hommes depuis une haute antiquité, séjour aimé des Romains, qui y fondèrent la brillante Vindonissa, elle fut au moyen âge le berceau d'une race illustre, aujourd'hui assise sur un trône impérial. — Nous étions à Schinznach ; de l'autre côté de la rivière se dressait au sommet d'une colline un donjon fier et mélancolique. Partons, nous écriâmes-nous ! et, oubliant les quelque vingt kilomètres que nous avions déjà parcourus, vite, nous descendons au bord de l'Aar. La rivière était grosse, tumultueuse ; une pluie fine tombait et nous perçait jusqu'aux os ; n'importe, où est le pont ? Il n'y en avait pas... un gros fil de fer, à quelques pieds au-dessus de l'eau, reliait les deux rives. Nous n'étions point acrobates de profession, mais de simples collégiens en vacances ; grand était donc notre embarras, quand l'un de nous eut l'idée que nous étions en face d'une traille, que le bac n'était donc pas loin, et qu'à ce bac était sans doute attaché un passeur. Plaçant donc nos mains rouges de froid devant notre bouche nous appelâmes le brave homme ; nos cris étaient couverts par le vent et le choc des vagues ; pourtant nous fûmes aperçus, et un long grincement produit par une poulie sur la traille, nous apprit que la barque s'approchait.

2.

Nous primes place, non sans observer la grimace du conducteur en nous voyant : il s'attendait sans doute à meilleure aubaine. Il fut cependant poli

1. Le féminin, par analogie avec *La Wartbourg*.

et dans son patois argovien répondit à toutes nos questions. La nacelle bondissait sur les flots et souvent nous embarquions une vague qui venait aider à ce que la pluie faisait si bien toute seule. Enfin, nous touchâmes la rive opposée, anxieux à la pensée du salaire qu'on allait nous réclamer..... un sou par passager ! Jamais plaisir ne fut si grand ni si peu coûteux. Pour se mettre à l'unisson de notre joie, la pluie s'arrêta et nous permit de gravir sans trop de glissades le Wulpelsberg au sommet duquel se dresse la sombre tour de Habsbourg.

Nous étions arrivés au but. Nous nous reposions sous le toit où le grand Rodolphe vit le jour. Mais quel changement ! Au treizième siècle, la cime tout entière de la petite montagne était couverte par le manoir, gigantesque construction féodale où vivaient les seigneurs de la vallée. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une grosse tour isolée, imposante dans sa solitude, modeste habitation d'un veilleur. Le touriste visite volontiers la vieille demeure du haut de laquelle il domine tout le pays si riche en souvenirs et en débris d'une antique civilisation ; dans le lointain, il voit le château de Brunegg, qu'une légende touchante a uni, disait notre guide, à la Habsbourg. Et, pris de mélancolie, le voyageur pense en partant : Ne te reverrai-je plus ?

M.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

I

Problèmes proposés en mars 1884 aux examens de Porrentruy pour l'obtention du diplôme primaire¹.

(Envoi de M. Meyer, directeur de l'Ecole cantonale).

I. INSTITUTRICES.

1. — Indiquer la preuve par 9 pour les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers et démontrer le procédé pour l'addition et la soustraction.

2. — On veut fabriquer des pièces de 5 fr. avec un lingot d'argent pur dont le volume est $8^{\text{dmc}},45$. On le fait fondre pour cela avec un poids convenable de cuivre. Quel est le nombre de pièces fabriquées, sachant que $\frac{5}{6}^{\text{dmc}}$ d'argent pur pèsent Kg. 8,73 ? (Rép. : 3934 pièces).

3. — Je dois 1728 fr. avec les intérêts depuis $4\frac{1}{2}$ mois ; je donne à mon créancier un billet de 1530 fr., payable dans 45 jours. Quelle somme dois-je lui donner en espèces pour solder mon compte ? L'intérêt est au taux 6 % et le banquier prend 1 % de commission.

(Rép. : fr. 263,65).

1. Dans un prochain numéro paraîtront les questions relatives au diplôme secondaire.

4. — Résoudre l'équation :

$$2 - \frac{5 + x}{7} = 1 - \frac{9 - x}{14}.$$

(Rép. : $x = 4 \frac{1}{3}$).

5. — Entre 7 et 13 insérer 8 moyens arithmétiques.

(Rép. : $d = \frac{2}{3}$).

6. — $\sqrt[3]{\frac{5}{27}}$, avec 6 décimales.

(Rép. : 0,569992).

7. — Par un point I dans l'intérieur d'un cercle, mener la plus grande et la plus petite des cordes.

8. — Un mécanicien veut fabriquer une pièce conique en fer devant peser Kg. 32,56 et dont la hauteur doit être le double du diamètre du cercle de base. Quelles sont les dimensions, en dm., qu'il doit donner à ce cône, la densité du fer étant 7,77 ? ($\pi = \frac{22}{7}$).

(Rép. : $r = 1 \text{ dm}$; $h = 4 \text{ dm}$.)

II. INSTITUTEURS.

1. — Démontrer qu'un nombre est divisible par 6, lorsqu'en ajoutant au chiffre des unités 4 fois la somme de tous les autres, on obtient un nombre divisible par 6.

2. — Partager 5348 fr. entre 3 personnes de manière que la seconde ait 300 fr., plus les $\frac{3}{5}$ de la part de la première, et la troisième les $\frac{2}{3}$ de la part de la seconde, moins 50 fr.

(Rép. : 2449 ; 1769,40 ; 1129,60).

3. — La somme des chiffres d'un nombre entre 10 et 100 est 11. En augmentant ce nombre de 63, on en obtient les chiffres dans l'ordre inverse. Quel est le nombre ?

(Rép. : 29).

4. — Quelle est la somme des termes positifs de la série infinie :

$$\frac{1}{2}, -\frac{1}{3}, \frac{2}{9}, -\frac{4}{27}, \dots$$

et quelle est la somme de tous les termes de cette série ?

(Rép. : $\frac{9}{10}$; $\frac{3}{10}$).

5. — Sur le côté AC d'un triangle on construit un carré, sur BC un triangle équilatéral équivalent au carré et sur AB un demi-cercle équivalent au même carré. Quelle sera la surface du triangle ABC, si la diagonale du carré mesure $15 \text{ dm}, 5$?

(Rép. : $S = 82 \text{ dm}^2, 0018$).

6. — Un secteur de cercle de rayon s et dont l'angle au centre mesure 60° est employé pour former le manteau d'un cône droit. Quel est le volume du cône ?

$$\left(\text{Rép. : } V = \frac{s^3 \pi}{648} \sqrt[3]{35} \right).$$

II

PROBLÈMES SUR LE RECTANGLE

a) *Ecoles primaires.*

1. — Evaluer en ares la surface d'un rectangle de $628^m,50$ de pourtour et dont la largeur mesure $54^m,25$ de moins que la longueur.

(Rép. : ares $239,5250$).

2. — Un jardin rectangulaire de $25^ares,60$ de surface et 32 m. de largeur, est clos par un mur présentant un pourtour extérieur de $228^m,80$. Quelle est l'épaisseur de ce mur ?

(Rép. : $0^m,60$).

3. — Deux rectangles ont même pourtour : 310^m . Le premier, large de 58 m., est de 8 m. moins long que le second. Quelle est la différence des aires de ces deux figures ?

(Rép. : 376^mq).

4. — Un rectangle a 18 m. de largeur. Quelle en est la surface, la longueur étant les $\frac{4}{11}$ du pourtour ?

(Rép. : 864^mq).

5. — Si, sans changer la longueur d'un rectangle, on ajoutait $2^m,50$ à sa largeur, sa surface augmenterait de 58^mq et son pourtour mesurerait 83 m. Quelle est, en ares, la contenance de ce rectangle ?

(Rép. : $3^ares,6656$).

6. — Deux rectangles de même largeur ont, l'un $677^m,20$, l'autre $608^m,40$ de pourtour. Trouver la surface de l'un et de l'autre, sachant que le premier contient $41^ares,28$ de plus que le second.

(Rép. : le 1^{er} contient hectares $2,6232$; le 2^{me}, hectares $2,2104$).

b) *Ecoles secondaires.*

1. — En divisant un pré rectangulaire en deux parties au moyen d'une clôture parallèle à la largeur, on obtient un carré de ares $117,7225$ de surface et un rectangle de 12 m. de largeur. Trouver le pourtour et la surface du pré entier.

(Rép. : a) 458 mètres ; b) ares $130,7425$).

2. — Si, sans changer la longueur d'un rectangle, on ajoutait $8^m,20$ à son pourtour, sa surface augmenterait de $142^mq,68$. Trouver le pourtour de ce rectangle, sachant que sa diagonale mesure $43^m,50$.

(Rép. : $121^m,80$).

3. — Deux rectangles de même longueur ont, l'un $117^m,60$, l'autre $131^m,20$ de pourtour. Quelle est la longueur de la diagonale du premier, s'il contient $228^mq,48$ de moins que le second ?

(Rép. : 42 mètres).

4. — Un roseau s'élève au milieu d'un étang rectangulaire de $3^m,60$ de profondeur et $26^m,50$ de pourtour. La plus courte distance du pied du roseau au bord de l'étang est de $4^m,50$. Trouver la surface de l'étang.

(Rép. : $42^mq,39$).

LUCIEN BAATARD.

ERRATA. — Dans le dernier numéro (15 août), page 256 :

1 ^o ,	dans le 1 ^{er} problème,	au lieu de	875,	lire : 375
2 ^o	»	4 ^e »	au lieu de	0,945, lire : 0,75 env.
3 ^o	»	5 ^e »	au lieu de	mèt. 84, lire : 155 mèt., 84.

Imprimerie Taponnier et Studer.